

Registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de ROUJAN

Séance du 6 avril 2022

18-2022

L'an deux mille vingt-deux, et le six avril à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean BLANQUEFORT, Maire de Roujan.

Présents : ARMENGOL André, BLANQUEFORT Jean, BOURLEZ Marie-Espérance, DUHAYER-GARBOT Yvette, FOSSAERT Josiane, GARCIA Rémy, GINIEIS Alain, JOURDAN Guylaine, JOURDAN Jean-Pierre, MAURY Jean-François, NICOLAS Gérard, REBUFFAT Dominique, SAEZ José, SCHMITT Nathalie, SEGUIER Virginie, VIGUIER Thierry,

Procuration : SANCHEZ Séverine à BLANQUEFORT Jean, VERLET Lyria à SAEZ José.

Absent : RASSIER Jean-Marie.

Secrétaire de séance : DUHAYER-GARBOT Yvette.

Objet : Budget primitif 2022 - commune

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif de l'exercice 2022.

		Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Crédits proposés 2022	Fonctionnement	2 786 629.30 €	1 371 500.00 €
	Investissement	618 000.00 €	637 025.53 €
Reports de l'exercice 2021	Fonctionnement		1 415 129.30 €
	Investissement	23 525.53 €	
Restes à Réaliser 2021		154 500.00 €	159 000.00 €
TOTAL DU BUDGET	Fonctionnement	2 786 629.30 €	2 786 629.30 €
	Investissement	796 025.53 €	796 025.53 €
	TOTAL	3 582 654.83 €	3 582 654.83 €

Il demande au Conseil d'en délibérer.

LE CONSEIL

Où l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le budget primitif de l'exercice 2022 pour la commune, présenté par Monsieur le Maire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE MAIRE,

